

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE SAVALOU

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siègè :Immeuble BEC C/239 Zongo– 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siègè : 136 Quartier Keguè –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	19
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	19
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	19
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	19
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	20
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	22
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	23
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	25
IX.	ANNEXES	27

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de Savalou

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Mairie de Savalou pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	10	173 656 617
	Marchés de la population mère	15	301 863 289
	%	67%	58%
2017	Marchés audités	11	238 644 236
	Marchés de la population mère	15	338 810 843
	%	73%	70%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés par la commune de Savalou sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	10	7	3	0	0
Total général		10	7	3	0	0
%		100%	70%	30%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés passés par la commune de Savalou sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	10	10	0	0	0
4	DC	1	0	1	0	0
Total général		11	10	1	0	0
%		100%	91%	9%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune de Savalou conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouvert	301 863 289	15	173 656 617	10	58%	67%
	Total général	301 863 289	15	173 656 617	10	58%	67%
2017	Appel d'Offres Ouvert	331 899 753	14	231 733 146	10	70%	71%
	Demande de Cotation	6 911 090	1	6 911 090	1	100%	100%
	Total général	338 810 843	15	238 644 236	11	70%	73%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations Intellectuelles	28 000 000	3	8 000 000	1	29%	33%
	Travaux	273 863 289	12	165 656 617	9	60%	75%
	Total général	301 863 289	15	173 656 617	10	58%	67%
2017	Fournitures	49 672 140	4	49 672 140	4	100%	100%
	Travaux	289 138 703	11	188 972 096	7	65%	64%
	Total général	338 810 843	15	238 644 236	11	70%	73%

Commentaire :

➤ Gestion 2016

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 67% en volume et 58% en valeur des marchés passés comme échantillon d'audit de conformité.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 73% en volume et 70% en valeur des marchés comme échantillon d'audit de conformité.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité**➤ Gestion 2016**

N° d'ordre	Référence	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Titulaire	Montant
1	4K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juin 2016	Achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 1)	Travaux	AOO	COSMOS CONSEIL	11 827 500
2	4K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juin 2016	Achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 2)	Travaux	AOO	COSMOS CONSEIL	5 740 000
3	4K/07/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juillet 2016	Construction de hangars dans le marché «Tchaouhi »	Travaux	AOO	SATELITTE	18 115 768
4	4K/04/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juillet 2016	Construction d'un module de trois salles de classes plus une latrine à quatre cabines dans l'EPP Walla située dans l'arrondissement de Monkpa	Travaux	AOO	TTCB	19 400 786
5	5K/12/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 12 décembre 2016	Construction d'un module de trois classes plus bureau magasin dans l'EPP Kitikpli dans l'arrondissement de Lèma	Travaux	AOO	KAWODJOU AYE	21 993 867
6	5K/14/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 12 décembre	Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 1)	Travaux	AOO	LE MERIDIEN SERVICE SARL	29 561 240
7	5K/14/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 12 décembre	Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 2)	Travaux	AOO	LE MERIDIEN SERVICE SARL	25 660 864
8	5K/19/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 28 décembre 2016	Construction d'un urinoir, réfection du bâtiment abritant le bureau des agents collecteurs et du bureau devant abriter le guichet unique, puis l'achèvement de la construction de studios marchands (cabines)	Travaux	AOO	ESG	16 821 592
9		Contrôle de la réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise de Gobada	PI	AOO	BE HYDRO TPE	8 000 000
10	4K/28/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC-PASTR du 03 août 2016	Entretien périodique/aménagement de l'ITR GBOGUI - DOUME au titre de l'exercice 2015-2016	Travaux	AOO	HEROS-GC	16 535 000
TOTAL						173 656 617

Commentaire :

Au titre de la gestion 2016, sur les quinze (15) marchés communiqués aux auditeurs dix (10) marchés sont retenus dans l'échantillon.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Titulaire	Montant
1	Acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités)/ lot 1	Fournitures	AOO	BBC	12 711 050
2	Acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) lot 2	Fournitures	AOO	BBC	8 725 000
3	Réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de Gobada	Travaux	AOO	CNC BTP	77 000 000
4	Acquisition de deux groupes électrogène TR2 pour les AEV d'Ilèkpa, d'Ottola, d'un transformateur pour le renforcement de l'énergie électrique et de matériels de travail pour certains centres de santé de la Commune	Fournitures	AOO	TOUT EST GRACE	21 325 000
5	Acquisition de pièces de rechange pour les Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine	Fournitures	DC	IDEAL CARREFOUR	6 911 090
6	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP Agbodranfo (Ouessè)	Travaux	AOO	KFOC SERVICE	18 052 000
7	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Aroundé (Tchetti)	Travaux	AOO	KFOC SERVICE	18 615 336
8	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Kaman (Ottola)	Travaux	AOO	LE SOLITAIRE	17 788 800
9	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Quartier (Lèma),	Travaux	AOO	CG INTERNATIONAL	18 138 578
10	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Itami (Djalloukou)	Travaux	AOO	MAKPONDJI INTERSARL	18 229 182
11	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Adanwé (Doumè)	Travaux	AOO	IB SERVICE	21 148 200
TOTAL					238 644 236

Commentaire :

Au titre de la gestion 2017, sur les quinze (15) marchés communiqués aux auditeurs, onze (11) marchés sont retenus dans l'échantillon.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)							
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	ok	ok	ok	ok	RAS
							RAS
2	Conformité	C2	ok	ok	ok	ok	RAS
							RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	ok				RAS
		C4	ok				RAS
		C5	ok				RAS
		C6	ok				RAS
		C7					
		C8	ko				Non publication des décisions d'attribution
<u>Légende</u>							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotation)						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	75,00%	69,00%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représentent la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et de demande de cotation (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

La Mairie de Savalou a élaboré au titre des gestions 2016 & 2017, des PPM qui ont été validés et publiés sur le portail des marchés publics.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

➤ Gestion 2016

Le délai moyen de passation calculé pour l'exercice 2016 s'évalue à 76 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ Gestion 2017

Le délai moyen de passation calculé pour l'exercice 2016 s'évalue à 65 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 5**.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

A la suite de notre revue, il convient de souligner que les prix proposés pour le seul marché de demande de cotation audité, sont compétitifs des prix et conformes aux répertoires des prix en vigueur.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

➤ GESTION 2016

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

- 1- Marché 4K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juin 2016 relatif à l'achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 1), attribué à COSMOS CONSEIL pour un montant TTC de 11.827.500 FCFA
- 2- Marché 4K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juin 2016 relatif à l'achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 2), attribué à COSMOS CONSEIL pour un montant TTC de 5.740.000 FCFA

Les deux marchés ci-dessus cités ont été passés au terme d'un même procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Non-respect du délai d'attente requis avant la signature du marché (articles 85 du CMP);
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive (articles 84 et 93 du CMP).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 3- Marché 4K/07/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 juillet 2016 relatif à Construction de hangars dans le marché « Tchaouhi », attribué à SATELITTE pour un montant TTC de 18.115.768 FCFA
- 4- Marché 4K/04/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP 20 juillet 2016 relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus une latrine à quatre cabines dans l'EPP Walla située dans l'arrondissement de Monkpa, attribué à TTCB pour un montant TTC de 19.400.786 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire et des avis d'attribution définitive

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités sont régulières sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 5- Marché 5K/12/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 12 décembre 2016 relatif à la Construction d'un module de trois classes plus bureau magasin dans l'EPP Kitikpli dans l'arrondissement de Lèma, attribué à KAWODJOU AYE pour un montant TTC de 21.993.867 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Non-respect du délai d'attente requis avant la signature du marché (articles 85 du CMP);
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive (articles 84 et 93 du CMP).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du présent marché est irrégulière en raison des insuffisances sus mentionnées.

- 6- Marché 5K/14/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 12 décembre 2016 relatif à la Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 1), attribué à LE MERIDIEN SERVICE SARL pour un montant TTC de 29.561.240 FCFA
- 7- Marché 5K/14/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 12 décembre 2016 relatif à la Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 2), attribué à LE MERIDIEN SERVICE SARL pour un montant TTC de 25.660.864 FCFA

Les deux marchés ci-dessus cités ont été passés au terme d'un même procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 8- Marché 5K/19/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 28 décembre 2016 relatif à la Construction d'un urinoir, réfection du bâtiment abritant le bureau des agents collecteurs et du bureau devant abriter le guichet unique, puis l'achèvement de la construction de studios marchands (cabines), attribué à ESG pour un montant TTC de 16.821.592 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 9- Marché relatif au Contrôle de la réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise de Gobada, attribué à BE HYDRO TPE pour un montant TTC de 8.000.000 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 10- Marché 4K/28/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC-PASTR du 03 août 2016 relatif à l'Entretien périodique/aménagement de l'ITR GBOGUI - DOUME au titre de l'exercice 2015-2016, attribué à HEROS-GC pour un montant TTC de 16.535.000 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

➤ **GESTION 2017**

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

- 1- Marché relatif à l'acquisition de fournitures (mobilier scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) / lot 1, attribué à BBC pour un montant TTC de 12.711.050 FCFA

- 2- Marché relatif à l'acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) / lot 2, attribué à BBC pour un montant TTC de 8.725.000 FCFA

Les deux marchés ci-dessus cités ont été passés au terme d'un même procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM 2017
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 3- Marché 5K/01/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 20 janvier 2017 relatif à la réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de Gobada, attribué à CNC BTP pour un montant TTC de 77.000.000 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 4- Marché 5K/06/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 06 février 2017 relatif à l'acquisition de deux groupes électrogènes TR2 pour les AEV d'Illèkpa, d'Ottola, d'un transformateur pour le renforcement de l'énergie électrique et de matériels de travail pour certains centres de santé de la Commune, attribué à TOUT EST GRACE pour un montant TTC de 21.325.000 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

- 5- Marché 5K/01/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 29 Janvier 2018 relatif à Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP (Agbodranfo (Ouessè), attribué à KFOC SERVICE pour un montant TTC de 18.052.000 FCFA
- 6- Marché 5K/02/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 29 Janvier 2018 relatif à Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP (Aroundé Tchetti), attribué à KFOC SERVICE pour un montant TTC de 18.615.336 FCFA
- 7- Marché 5K/03/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 29 Janvier 2018 relatif à Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP Kaman (Ottola), attribué à ETS LE SOLITAIRE pour un montant TTC de 17.788.800 FCFA
- 8- Marché 5K/04/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 29 Janvier 2018 relatif à Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP Quartier (LEMA), attribué à CG INTERNATIONAL pour un montant TTC de 18.138.578 FCFA
- 9- Marché 5K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 29 Janvier 2018 relatif à la construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Itami (Djalloukou), attribué à MAKPONDJI INTERSARL pour un montant TTC de 18.229.182 FCFA
- 10- Marché 5K/06/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP du 29 Janvier 2018 relatif à la Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Adanwé (Doumè), attribué à IB SERVICE pour un montant TTC de 21.148.200 FCFA

Les six (06) marchés ci-dessus cités ont été passés au terme d'un même procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM 2017
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

DEMANDE DE COTATION

- 11- Marché 5K/10/M/PRMP/CPMP/S-PRMP du 16 mai 2017 relatif à l'acquisition de pièces de rechange pour les Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine, attribué à IDEAL CARREFOUR pour un montant TTC de 6.911.090 FCFA

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Validation des résultats d'évaluation par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevé

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière en raison de l'insuffisance mentionnée.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit analyser les contentieux éventuels en cours, formuler les recommandations pour leur règlement.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

L'audit de l'exécution financière des marchés révèle que tous les marchés payés à hauteur de 100%. Cependant, certains marchés ont été exécutés avec retard sans que les preuves d'application des pénalités de retard ne soient communiquées aux auditeurs.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière

		d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Chambre des comptes	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,80		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,80.

Non transmission du rapport d'exécution à al DNCMP et à l'ARMP: L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en la matière.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	10	10	0	0%	Défaut d'inscription d'un marché au PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR, entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	10	10	5	50%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	10	10	0	0%	Indisponibilité des preuves de publication	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	10	10	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	10	10	1	10%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	10	0	0%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				11,43%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE				75%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE_EFFECTIF (C=A/B)				15%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 15%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%		Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	10	10	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	10	0	0%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				7,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				69%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE_EFFECTIF (C=A/B)				10%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 10%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non- conformités constatées (b)	% de non- conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	10	10	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	10	10	2	20%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				20%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	11	11	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	11	11	2	18%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				18%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 18%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	DEFFODJI Prudencia	S-PRMP
	AKPOVI Francis	C/ST

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE
L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : Commune de Savalou

Date de tenue de la séance de restitution : 16/01/2020

Heure de démarrage : 11h 30

Heure de fin : 13h 30

Personnes présentes à la séance :
(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I- Récapitulatif des pièces collectées

- Plan prévisionnel de passation des marchés publics approuvés (initial et révisés) 2016-2017
- Actes constitutifs des organes de passation des marchés et actes de désignation des membres de la PRMP, de la CPMP et CCMP au titre desdits exercices
- Budget approuvé
- Avis général de passation des marchés publics 2016 - 2017
- Comptes administratifs et comptes de gestion pour les communes
- Registre de l'ARMP coté et paraphé.
- Rapports annuels sur la passation et l'exécution des marchés publics au titre des gestions budgétaires 2016
- Rapports d'activité de la Cellule de contrôle des Marchés Publics au titre des gestions budgétaires 2016

II- Récapitulatif des pièces non collectées

- 1- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés publics exercice 2016-2017.
- 2- Rapports annuels sur la passation et l'exécution des marchés publics au titre des gestions budgétaires 2017
- 3- Rapports d'activité de la Cellule de contrôle des Marchés Publics au titre des gestions budgétaires 2017
- 4- Les preuves de transmission à l'ARMP et à la DCMP des rapports annuels sur la passation et l'exécution des marchés publics au titre des gestions budgétaires 2016-2017.

III- Synthèse des observations du consultant

PV de restitution

Page 1 sur 6

N
f

BEC SARL

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Vu la loi n°2009-02 du 7 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application, la revue de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de Contrôle de la mairie fait ressortir les constats ci-après :

Points forts :

- Mise en place des organes de passation et de Contrôle de l'autorité contractante par divers arrêtés à savoir :
 - Arrêté 2015 N°4K/158/M/SG-SA du 19 octobre 2015 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Commune de Savalou.
 - Arrêté 2015 N°4K/160/M/SG-SA du 19 octobre 2015 portant création, attributions, organisation fonctionnement du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (S-PRMP) de la Commune de Savalou;
 - Arrêté 2015 N°4K/161/M/SG-SA du 19 octobre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) de la Commune de Savalou ;
 - Arrêté 2015 N°4K/163/M/SG-SA du 19 octobre 2015 portant nomination des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Commune de Savalou ;
 - Arrêté 2015 N°4K/164/M/SG-SA du 19 octobre 2015 portant nomination des membres la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Commune de Savalou
- **Respect de la qualité de la PRMP désignée conforme à l'article 4 du décret n° 2010-496 du 26 novembre 2010.**

La commission de passation dispose d'une salle pour les activités de passation des marchés publics.

Points faibles

- Non transmission à la DNCMP et à l'ARMP des rapports sur la passation et l'exécution des marchés (art 2 du décret DECRET N° 2010- 496 du 26 NOVEMBRE 2010);

PV de restitution

Page 2 sur 6



BEC SARL

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de quinze (15) marchés pour 2016 et de neuf (09) marchés pour 2017 (*en annexe la liste des marchés*).

La revue de conformité des marchés passés appelle de notre part les observations suivantes :

Points faibles

➤ D'ordre général :

- Non publication du PV d'ouverture des offres (art 76 de la loi 2009- 02) ;
- Non publication du PV d'attribution provisoire (art 84 de la loi 2009- 02) ;
- Non publication de l'avis d'attribution définitive par les mêmes canaux que l'avis d'appel d'offres (art 93 de la loi 2009-02) ;
- Le registre de l'ARMP est mal renseigné par endroit, il est observé quelques omissions dans le remplissage du registre. Des noms des soumissionnaires qui ne sont pas renseignés, l'heure et la date de dépôt, la référence de l'avis etc...

➤ D'ordre spécifique :

- Marché n° 4K/07/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté FDT du 20 juillet 2016 relatif aux travaux de construction de hangars dans le marché «Tchaouhi».

Points faibles

- L'avis d'appel d'offres du 23 Mai 2016 ; ouverture de plis le **07 juin 2016 < 30 jours**. (Non-respect du délai de publication prescrit par l'article 60 de la loi n°2009-02)
- Marchés n° 4K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 20 juin 2016 et 4K/06/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 20 juin 2016 relatif aux travaux d'achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (Lot 1 et 2)

Points faibles

Prise d'avenant pour chaque lot sans autorisation de la Direction Nationale des Marchés Publics (Non-respect de l'article 124 de la loi n°2009-02)

- Marché relatif à l'acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) (Lot 1 et 2)

Points faibles

Prise d'avenant pour chaque lot sans autorisation de la Direction Nationale des Marchés Publics (Non-respect de l'article 124 de la loi n°2009-02).

PV de restitution

Page 3 sur 6

BEC SARL

- Marchés n° 5K/14/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 27/12/2016 et 5K/13/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 27/12/2016 relatif à l'acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) (Lot 1 et 2)

Points faibles

Prise d'avenant pour le lot 2 sans autorisation de la Direction Nationale des Marchés Publics (Non-respect de l'article 124 de la loi n°2009-02)

- Marché n° 5K/21/M/PRMP/CPMP/CCMP/SP-PRMP/FTE du 18/11/2016 relatif à la réalisation de deux Postes d'Eau Autonome (PEA) à Vodjè dans l'arrondissement d'Attaké et à Kitikpli dans l'arrondissement de Léma.

Points faibles

- Notification d'attribution et de rejet : le **31 aout 2017**
- Signature du contrat par l'autorité contractante le **15 septembre 2017 soit 14 jours après la notification**. (Non-respect de l'article 85 de la loi n°2009-02).

3.3. Sur les plaintes

La Mairie affirme avoir reçu une plainte au titre des gestions budgétaires 2017. Il s'agit du dossier relatif à la réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de Gobada.

Suite au recours d'un soumissionnaire le 16 décembre 2016, l'ARMP s'est déclaré incompétente le 22 mai 2017. Entre temps la sous-commission a réévalué le dossier le 20 décembre 2016 et l'organe de contrôle a validé les résultats de réévaluation le 22 décembre 2016.

3.4. Sur l'exécution financière des marchés

La plupart des marchés audités ont eu une exécution financière de 100%. Pour ce qui concerne les retenues de garantie, le C/SAF affirme c'est le Receveur Percepteur qui est mieux indiqué pour répondre à cette préoccupation.

PV de restitution

Page 4 sur 6

[Signature]

BEC SARL

3.5. Contre-observations de l'audit**▪ Sur la revue de la conformité des marchés sélectionnés pour l'audit**

- Marché n° 4K/07/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté FDT du 20 juillet 2016 relatif aux travaux de construction de hangars dans le marché « Tchaouhi ».

Points faibles

- L'avis d'appel d'offres du 23 Mai 2016 ; ouverture de plis le **07 juin 2016 < 30 jours**. (Non-respect du délai de publication prescrit par l'article 60 de la loi n°2009-02)

Commentaire de l'audit

Il a été expliqué au cabinet que le 23 mai 2016 n'est pas la date du premier lancement, mais plutôt celle de la relance à la suite d'une infructuosité (absence de plis) constatée lors d'une première ouverture tenue le 6 mai 2016 (PJ : première publication/ PV de carence de plis/ PV d'ouverture)

▪ Sur Les Procédures D'avenant

- Marchés n° 4K/05/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 20 juin 2016 et 4K/06/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 20 juin 2016 relatif aux travaux d'achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (Lot 1 et 2)
- Marché relatif à l'acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) (Lot 1 et 2)
- Marchés n° 5K/14/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 27/12/2016 et 5K/13/M/PRMP/CPMP/CCMP/S-PRMP/FADeC Non affecté du 27/12/2016 relatif à l'acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) (Lot 1 et 2)

Points faibles

Prise d'avenant pour chaque lot sans autorisation de la Direction Nationale des Marchés Publics (Non-respect de l'article 124 de la loi n°2009-02)

Les avenants pris sont enregistrés aux impôts le 16 Novembre 2017 or par lettre n°5K/220/M/PRMP/SP-PRMP du 15 octobre 2019, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics est saisie pour avis au sujets des avenants initialement enregistrés aux impôts.

PV de restitution

Page 5 sur 6

1 6

BEC SARL

Commentaire de l'audit

L'audit a expliqué au cabinet que les dossiers d'avenants sus visés ont été soumis à l'autorisation de la Direction Départementale de Contrôle des Marchés Publics Zou-Collines.

Après avoir réservé au prime abord son avis, la Direction a autorisé par la suite la prise desdits avenants (Voir les PV d'étude de demande d'autorisation d'avenants). Ensuite les avenants ont été soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Fait à Savalou, le 16 janvier 2020.

Pour Bec Sarl


Tanguy MAFFON
chef de mission

Pour l'autorité contractante dlo

Le 18/01/20

Akpovi Francis

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

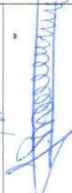
AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Commune de SAVALOU

16 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	chef de mission / BEC SARL	96 00 31 77 bec-4ep@yahoo.fr	
2	AKPOVI François	C/ST Vainé Sardon	97 62 98 91 francoisakpo@yahoo.fr	
3	Parduenice DEFOSSI	SP - PAMP	617 5 83 99 Parduenicedef@gmail.com	
4				
5				
6				
7				

ANNEXE 3 : TABLEAUX D'EXHAUSTIVITE

• Exercice 2016

AOO

		DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Total	Total Requis	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 1)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	15	80%	75%
2	Achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 2)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	15	73%	
3	Construction de hangars dans le marché «Tchaouhi »	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	15	73%	
4	Construction d'un module de trois salles de classes plus une latrine à quatre cabines dans l'EPP Walla située dans l'arrondissement de Monkpa	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	15	73%	
5	Construction d'un module de trois classes plus bureau magasin dans l'EPP Kitikpli dans l'arrondissement de Léma	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	11	15	73%	
6	Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 1)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	16	75%	
7	Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 2)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	11	17	65%	
8	Construction d'un urinoir, réfection du bâtiment abritant le bureau des agents collecteurs et du bureau devant abriter le guichet unique, puis l'achèvement de la construction de studios marchands (cabines)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	0	1	0	1	1	0	11	18	61%	
9	Contrôle de la réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise de Gobada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	0	1	0	1	1	0	11	19	58%	
10	Entretien périodique/aménagement de l' ITR GBOGUI - DOUME au titre de l'exercice 2015-2016	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	20	60%	

- Exercice 2017

AOO

N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Total	Total Requis	%	% Global
		2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités)/ lot 1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	15	80%	69%
2	Acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) lot 2	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	15	73%	
3	Réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de Gobada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	15	73%	
4	Acquisition de deux groupes électrogène TR2 pour les AEV d'Illèkpa, d'Ottola, d'un transformateur pour le renforcement de l'énergie électrique et de matériels de travail pour certains centres de santé de la Commune	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	15	73%	
5	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Adanwé (Doumè)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	11	15	73%	
6	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP Agbodranfo (Ouessè)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	16	75%	
7	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Aroundé (Tchetti)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	11	17	65%	
8	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Kaman (Ottola)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	0	1	0	1	1	0	11	18	61%	
9	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Quartier (Lèma),	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	0	1	0	1	1	0	11	19	58%	
10	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Itami (Djalloukou)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	20	60%	

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 4 : Tableau de détermination du délai moyen de passation• **EXERCICE 2016**

N°d'ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 1)	29	26	29	9	93
2	Achèvement des travaux de construction des Caniveaux à Monkpa et de l'assainissement de la voie principale d'accès au village de Gobada (lot 2)	31	30	40	8	109
3	Construction de hangars dans le marché «Tchaouhi »	30	38	36	15	119
4	Construction d'un module de trois salles de classes plus une latrine à quatre cabines dans l'EPP Walla située dans l'arrondissement de Monkpa	29	48	39	10	126
5	Construction d'un module de trois classes plus bureau magasin dans l'EPP Kitikpli dans l'arrondissement de Lèma	29	48	39	10	126
6	Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 1)	29	48	39	10	126
7	Construction d'une maternité et d'un logement de sage-femme au centre de santé de Doïssa (lot 2)	29	48	39	10	126
8	Construction d'un urinoir, réfection du bâtiment abritant le bureau des agents collecteurs et du bureau devant abriter le guichet unique, puis l'achèvement de la construction de studios marchands (cabines)	30	46	35	7	118
9	Contrôle de la réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise de Gobada	30	46	35	7	118
10	Entretien périodique/aménagement de l'ITR GBOGUI - DOUME au titre de l'exercice 2015-2016	31	16	36	6	89
Délai global						1150
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						761
Volume de marchés concernés (pertinents)						10
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						76

• **EXERCICE 2017**

N°d'ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités)/ lot 1	29	16	29	9	83
2	Acquisition de fournitures (mobiliers scolaires et de bureau, matériels informatiques, appareils de plomberie et d'électricités) lot 2	31	20	40	8	99
3	Réalisation de l'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de Gobada	30	28	36	15	109
4	Acquisition de deux groupes électrogène TR2 pour les AEV d'Ilèkpa, d'Ottola, d'un transformateur pour le renforcement de l'énergie électrique et de matériels de travail pour certains centres de santé de la Commune	29	48	39	10	126
5	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Adanwé (Doumè)	29	35	29	10	103
6	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans L'EPP Agbodranfo (Ouessè)	29	48	39	10	126
7	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Aroundé (Tchetti)	29	48	29	10	116
8	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Kaman (Ottola)	30	46	20	7	103
9	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Quartier (Lèma),	30	46	25	7	108
10	Construction de cinq (5) modules de trois salles de classes plus bureaux-magasins, d'un (1) module de trois salles de classes et de deux (2) modules de latrines à quatre cabines dans EPP Itami (Djalloukou)	31	16	16	6	69
Délai global						1042
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						653
Volume de marchés concernés (pertinents)						10
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						65